



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25

OBJET :

**Rapport d’orientation
budgétaire communal 2021**

Pour : 20
Contre : 5
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER
M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie_CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient absents :

M. Sylvain PASTORELLO
Mme Laure CHENU

RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE COMMUNAL 2021

Madame le Maire informe l’assemblée que le vote du budget doit être précédé d’un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l’Etat dans le département et publié.

Pour les communes il doit également être transmis au président de l’EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2312-1 modifié par l’article 107 de la loi NOTRe,

VU Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d’orientation budgétaire.

VU le rapport d’orientation budgétaire joint,

VU l’avis de la commission des finances du 01^{er} février 2021,

CONSIDERANT la tenue du débat d’orientation budgétaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC 20 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires pour l’année 2021 du budget principal de la commune de La Ferté-Alais.

DIT que le présent projet sera mis sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick MORVAN

La Ferté-Alais

**Rapport d'Orientation
Budgétaire 2021**



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	Page 3
1^{ère} PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DU BUDGET	Page 4
<u>A/ Les éléments de contexte économique mondial.....</u>	Page 4
<u>B/ Les éléments de contexte national</u>	Page 5
<u>C/ Les principales mesures relatives aux collectivités locales</u>	Page 6
1. Loi de Finances 2021 : les grands items	Page 6
2. Les principales mesures pour les communes.....	Page 9
3. Les Collectivités actrices de la relance économique	Page 11
<u>D/ le contexte local</u>	Page 12
<hr/>	
2^{ème} PARTIE : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE.....	Page 13
<u>A/ Recettes de fonctionnement.....</u>	Page 13
1. La fiscalité directe locale.....	Page 13
2. Les concours de l'Etat	Page 14
3. Les autres recettes de fonctionnement.....	Page 15
<u>B/ Dépenses de fonctionnement</u>	Page 16
1. Les dépenses de personnel.....	Page 16
2. Les autres charges de fonctionnement.....	Page 18
3. Les objectifs de dépenses réelles de fonctionnement ..	Page 19
4. La Capacité d'autofinancement (CAF).....	Page 20
<u>C/ La section d'investissement.....</u>	Page 21
1. La gestion de la dette	Page 21
2. Les recettes d'investissement.....	Page 22
3. Les dépenses d'investissement.....	Page 23
4. Les projections de besoins de financement.....	Page 24
3^{ème} PARTIE : PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS	Page 25
<u>A/ Les projets dits « récurrents »</u>	Page 25
<u>B/ Les projets en phase d'étude.....</u>	Page 26
<u>C/ Les projets du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).....</u>	Page 27

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS

INTRODUCTION

Conformément à la loi NOTRE du 7 Aout 2015, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal,

L'article D. 2312-3 précise que ce rapport comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (en fonctionnement comme en investissement). Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification ou encore de subventions.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent Rapport d'orientation budgétaire sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Désormais, l'assemblée délibérante doit voter la présentation du rapport d'orientation budgétaire par délibération.

1ÈRE PARTIE – LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU BUDGET

Quelles perspectives pour l'économie mondiale et française ?

A/ Les éléments du contexte économique Mondial

- L'économie mondiale :

- L'apparition fin 2019 du coronavirus est venue bouleverser l'économie mondiale qui a dû faire face aux mesures de restriction qui se sont imposées pour tenter de contenir et enrayer la pandémie (confinements, ralentissement des échanges commerciaux) qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.
- Après une chute record de l'activité au premier trimestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds de l'activité économique au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin de l'année 2019.
- Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une imposition progressive des mesures restrictives voire à de nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4^{ème} trimestre.

- **Zone euro : Soutien massif des institutions européennes**

- Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.
- Au cours de l'été, les Etats membres de l'Union Européenne (UE) se sont mis d'accord sur un important plan de soutien de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE support to mitigate unemployment risk in emergency, plan de soutien visant à atténuer les risques de chômage en cas d'urgence conçu pour aider les Etats membres) pour un montant de 100 milliards €. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.
- De son côté, contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement. Elle a créé le programme d'aide à la pandémie (PEPP) doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 350 milliards € début juin. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de soutien public.
- Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021 d'après les prévisions.

B/ Les éléments de contexte national

- Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

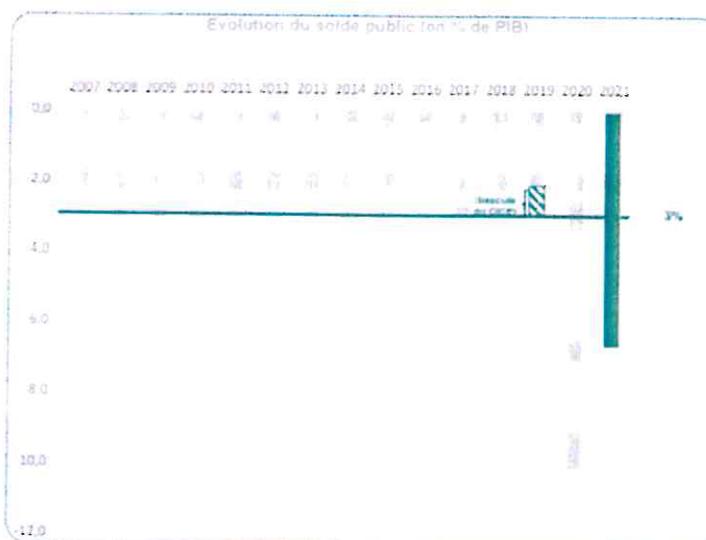
- Depuis mars 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises, atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi ispo de 35 % au 1^{er} ispositi 2020 à 72 % au 2^{ème} ispositi 2020. Cette hausse ispositi de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne).
- Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1.170 milliards €.

- Au niveau des ménages

- Après avoir ralenti en mars et avril 2020 en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3^{ème} ispositi, les conditions de financement demeurant toujours ispositi.

- Un impact sur les finances publiques

- Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le isposi public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.
- Pour 2021, le gouvernement prévoit dans la Loi de Finances (LF) 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du isposi public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.
- Compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.



- Les mesures d'urgences

Afin de soutenir les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a mis en place un plan de soutien visant à aider les entreprises à traverser la crise et notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et Très Petites Entreprises (TPE) :

- **Le dispositif d'activité partielle**, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % du PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Jusqu'au 31 décembre 2020, certaines entreprises bénéficient d'une **prise en charge à hauteur de 100 % de l'indemnité d'activité partielle** versée aux salariés.
- **Les prêts garantis par l'Etat** : ils sont ouverts à toutes les entreprises jusqu'au 30 juin 2021 partout sur le territoire et ce quelles que soient leur taille et leur forme juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises innovantes, micro-entrepreneurs, associations, fondations,...). Les entreprises peuvent souscrire un prêt garanti par l'État auprès de leur établissement bancaire habituel.
- **Le Différé du paiement des cotisations sociales et/ou impôts.**
- **La mise en place d'un fond de solidarité.**

Il ressort que l'ensemble de ces mesures pèsent inévitablement sur les finances publiques de l'Etat.

Néanmoins, ces mesures sont accompagnées d'un chantier d'envergure : le Plan de relance.

C/ Les principales mesures relatives aux collectivités locales

Ce point de synthèse expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2021 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020, complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée nationale.

En rappel, un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise.

L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

1. Loi de Finances 2021 : ... **les grands items**

DGF (Dotation globale de fonctionnement)
= 26,756 Milliards €
(soit - 0,3% p/r à la LF 2020)

Hausse des dotations de
péréquation du bloc communal
= + 220 Millions €

Réduction des impôts de
production
= - 10 Milliards€

Dotations d'investissement du
bloc Communal et Départements
= 2 Milliards €

La loi de finances pour 2021 et les budgets à venir suscitent toujours des inquiétudes tant les questions restent encore à géométrie variable, **sans garanties de pérennisation des dotations**.

On le constate d'ailleurs dans le PLF 2021 avec une baisse annoncée de 0.3 %, alors que les finances locales sont fortement impactées en 2021 par les dépenses imprévues liées au Covid, ou les moindres recettes de services.

Comme annoncé dans le ROB 2020, nous pouvons, à ce titre, légitimement s'interroger sur les réelles volontés de l'Etat :

- **de faciliter la libre administration** des communes, qui demeurent le premier point d'ancrage pour un lien social attendu par nos administrés.

Rappelons sur ce point, qu'il est de plus en plus difficile d'administrer des services de qualité, alors que depuis 2013 les concours financiers de l'Etat ont diminués de 30 % et que ce sont près de 20 milliards de moins constatés durant le précédent mandat 2014/2020 comparés au mandat précédent (source AMF).

- **de préserver l'autonomie financière** des collectivités : après la suppression totale de la taxe professionnelle en 2010, il s'agit désormais de supporter la suppression de la Taxe d'Habitation et la perte de la dynamique budgétaire possible jusqu'alors (liée notamment à l'augmentation de la population de 0,3 % en moyenne).

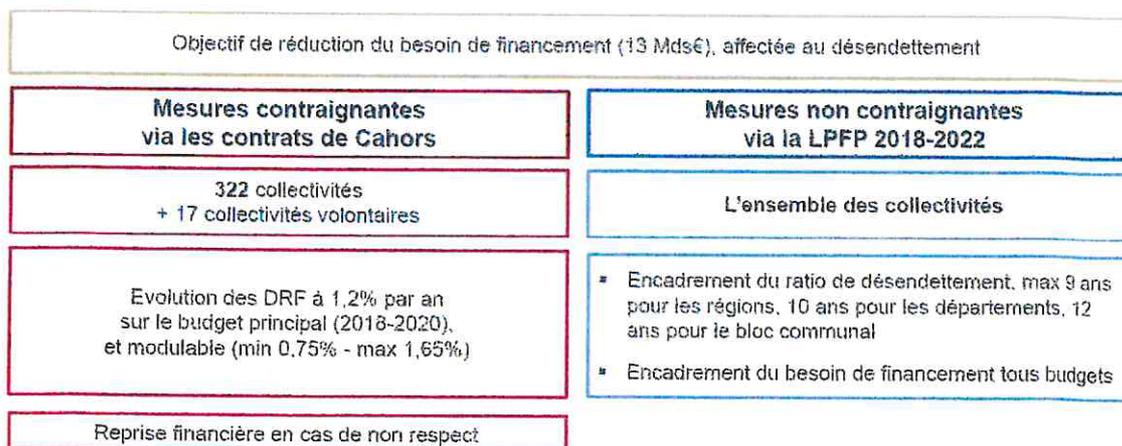
S'agissant des dépenses de Covid ou les moindres recettes constatées, aucune prise en charge n'est envisagée pour les Communes, si ce n'est pour un remboursement de 50 % des seuls masques commandés avant juin 2020. Ce qui est minime et ce, alors que les contraintes et protocoles successifs amènent des hausses importantes :

- quant aux ressources humaines supplémentaires à déployer sur le terrain
- et quant aux nouveaux produits hygiéniques spécifiques à commander, notamment pour les écoles et les accueils de loisirs.

Si dans la Loi des finances 2021 semble confirmer cette année encore, une légère baisse de 0,3 % des concours financiers de l'Etat aux collectivités, **il faut néanmoins rappeler que les annonces gouvernementales d'une « stabilité » globale ne signifie pas stabilité individuelle**. Du fait des modalités de calculs, certaines collectivités devraient encore connaître des baisses des dotations.

Dans l'attente des notifications officielles, **la prudence sera donc de rigueur dans la préparation budgétaire 2021.**

En rappel : synthèse des règles imposées par l'Etat :



La ville de La Ferté-Alais n'est pas soumise à contractualisation avec l'Etat sur l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Toutefois :

A- en terme de rétrospective financière, ce principe a été appliqué sur la période de 2014 à 2019, avec :

- une baisse de 12 % des dépenses sur les « charges à caractère général » (011), soit une économie de 171 000 € annuelle ;
- une stagnation des charges de personnel, aux alentours des 2,2 M€ : soit seulement +0.50% en 5 ans ;
- une Capacité d'Autofinancement (CAF) maintenue au environ des 250 000 € par an, qui financeront les nouveaux investissements sans recours à l'emprunt.

Sur l'instauration d'un ratio de désendettement de maximum de 12 ans :

- Le ratio de désendettement⁽¹⁾ pour la ville de La Ferté-Alais s'élevait à 8 ans en 2019, alors qu'il était de 11,5 ans en 2015.
- « un réel désendettement de la ville a été engagé sur le précédent mandat ». Ceci permettra de maintenir une capacité minimale d'investissement pour ce nouveau mandat, également grâce à de nouveaux emprunts »

(1) à savoir : en combien d'années d'exercices budgétaires, la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette ? Le seuil de vigilance étant de 10 ans et ce ratio ne doit pas dépasser 12 ans.

B- en terme de prospective financière, sur ce nouveau mandat, avec :

Dans le cadre d'une projection financière, il est important d'avoir une vision budgétaire à long terme qui s'ajustera d'année en année en fonction des contextes du moment (loi de finances, ...) et des nécessaires adaptations quant aux besoins de la commune, des services offerts ou des attentes des administrés.

Pour le mandat, nous opterons pour :

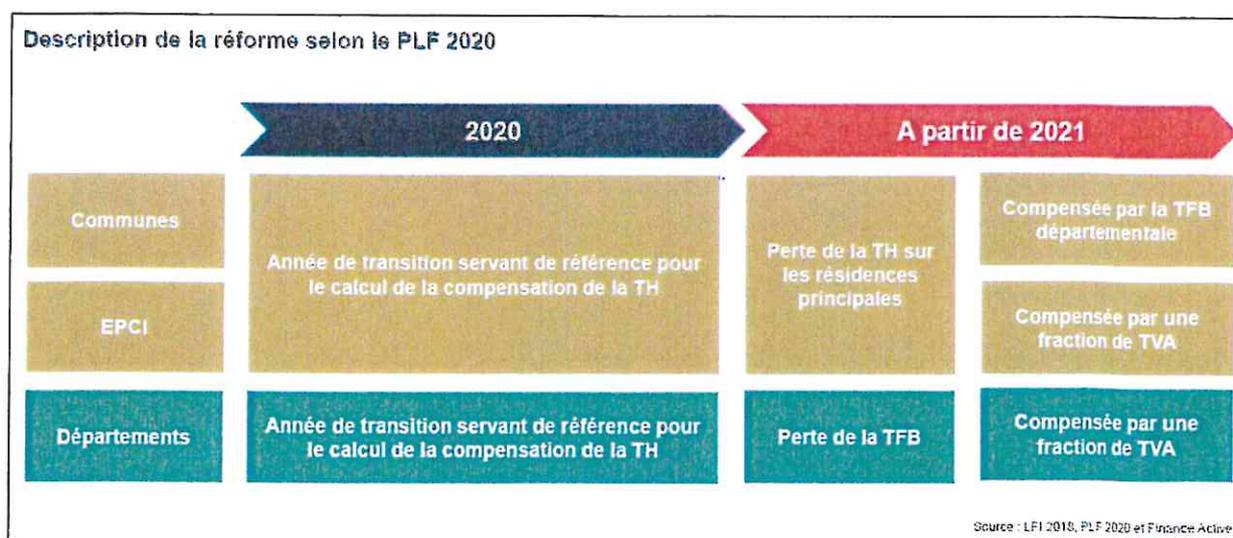
- une stabilisation de la CAF brute comprise au minimum entre 300 000 € et 400 000 € ;
- une hausse modérée des charges à caractère générale de l'ordre de +0.8 à +1% par an ;
- une hausse modérée des charges de personnel de l'ordre de +1 à +1,2% par an ;
- un traitement du besoin de financements du Plan Pluriannuel d'investissements :
 - d'abord par les ressources propres d'investissement (subventions, FCTVA, cessions, ...),
 - puis par le CAF nette en couverture minimale des remboursements d'emprunts,
 - puis par la consommation des excédents budgétaire de l'année N-1, en veillant à conserver un « matelas » minimum pour couvrir les dépenses de fonctionnement en hausses constantes,
 - et seulement, enfin par la réalisation de nouveaux emprunts : une enveloppe maximale comprise entre 2 et 3 M€, serait retenue sur le mandat (sauf à améliorer notre CAF brut de l'ordre de 500 000 € par an).

2. Les principales mesures pour les communes

- **Baisse des impôts de production :**
 - La Loi de Finances (LF) 2021 envisage une baisse du taux de la CVAE à hauteur de 7,25 milliards d'euros, qui impactera les régions et concernera l'ensemble des entreprises;
 - La LF propose également de modifier le calcul des bases de taxe foncière et de Contribution Fiscale des Entreprises (CFE) afin de diviser par deux la valeur locative servant à l'établissement de l'impôt des entreprises industrielles. La baisse pourrait s'élever à 1,75 milliards d'euros pour la CFE et à 1,54 milliard d'euros pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- **« Maintien » de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des concours financiers :**
 - L'enveloppe mise en répartition pour l'année prochaine atteint 26,8 milliards d'euros, ce qui la place « au même niveau » qu'en 2020, **à 0,3 % en moins**. Avec un coup de pouce à la péréquation : +90 millions d'euros sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et + 90 millions d'euros sur la Dotation de la Solidarité Rurale (DSR) au détriment de la dotation forfaitaire notamment ;
- **Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA :**
 - Avec la mise en place de l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat), l'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.
Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.
 - La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 et N+2.
 - Le FCTVA augmentera de nouveau de plus d'un demi-milliard d'euros par rapport à 2020, soit 6,5 milliards d'euros en 2021;
- **Un renfort de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :**

L'Etat a engagé des montants de plus d'un milliard d'euros supplémentaires en 2020 qui pourront être mobilisés jusqu'au 31 décembre 2021 notamment dans les domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire, de la préservation du patrimoine, des mobilités douces et enfin pour les investissements rendus nécessaires par la crise sanitaire.
- **Poursuite de l'exonération progressive de la taxe d'habitation :**

2 étapes étaient prévues dans la réforme de la taxe d'habitation ...



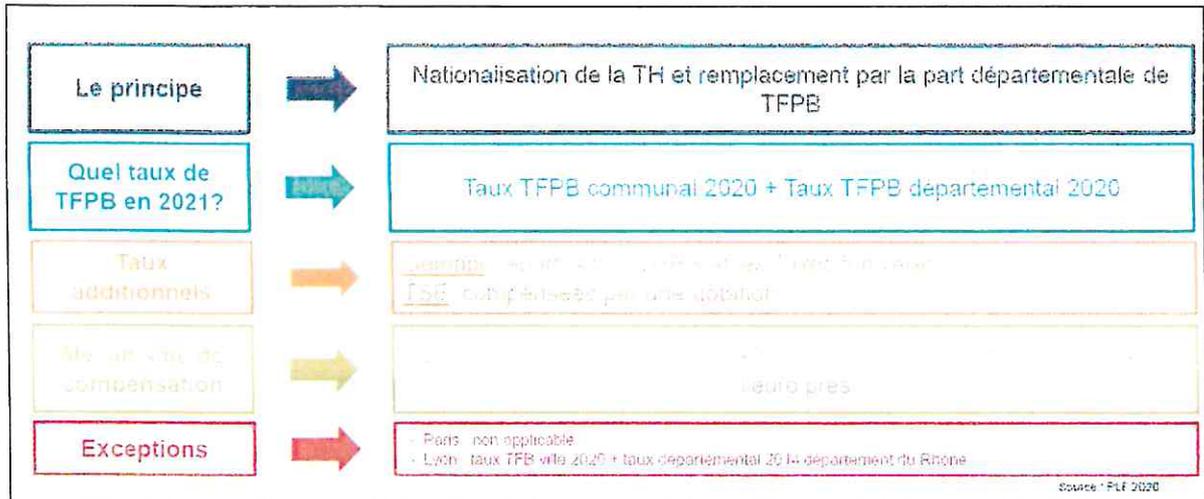
... alors que l'année 2020 a été une année de transition ...

Détail des mesures appliquées sur la TH en 2020

Revalorisation des bases de TH	+0,90% sur les bases de TH sur les résidences principales (0% prévu dans le PLF initial)
Abattements	Maintien en 2020 des niveaux d'abattements 2019
Pouvoir de Taux	Gel des taux de TH, TSE, Taxe GEMAPI aux taux appliqués en 2019 pour les communes et EPCI
Prélèvement sur fiscalité	Pour les communes et EPCI ayant instauré une hausse du taux de TH en 2018 et/ou 2019

Source : PLF 2020

... pour 2021, les pertes de TH communale doivent être logiquement compensées par la part départementale du foncier bâti.



3. Les collectivités actrices de la relance économique :

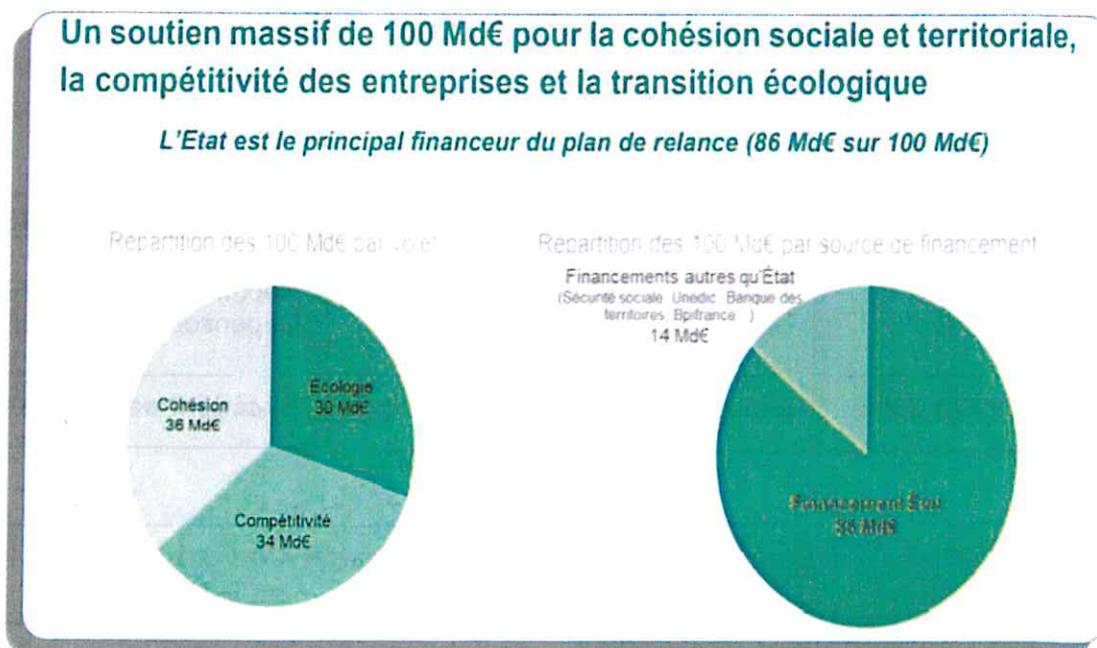
- Les collectivités locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise dont les effets vont se poursuivre voire s'intensifier sur cette année 2021 en raison de la repercussion de 2020 qui a souvent entraîné un décalage dans l'exécution des budgets communaux.
- Aussi, la principale mesure de la Loi de Finances (LF) passe par l'intensification du Plan de relance qui vise à donner aux collectivités territoriales les moyens d'être actrices de cette relance.
- A ce titre, la LF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public (55 % de l'investissement).
- L'enjeu est donc de favoriser la reprise économique en fléchant les fonds sur les grands thèmes que sont la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, l'innovation, et la cohésion sociale

Le plan France Relance

Le gouvernement français a lancé en septembre 2020, un important plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Ce plan « France Relance » comporte trois axes :

✓ Compétitivité et innovation	34 Mds €
✓ Transition écologique et environnementale	30 Mds €
✓ Cohésion sociale et territoriale	36 Mds €



D- LE CONTEXTE LOCAL : Situation financière de La FERTE-ALAIS

2020 a été une année d'élection municipale, et qui a été grandement impacté par les incertitudes liées au Covid-19, tout comme les dépenses imprévues ou des moindres recettes.

Il n'en demeure pas moins que le service public a été maintenu selon les contraintes gouvernementales successives (écoles, accueil de loisirs, équipements sportifs et culturels pour certaines populations, ...).

Dans ce contexte, les élus avec l'aide des agents communaux (au travers d'un plan de continuité minimal en période de confinement, ou de télétravail en période de « confinement allégé »), ont veillé, souvent dans l'urgence, à répondre au mieux au maintien de la qualité de service, de la sécurité sanitaire des locaux et de la nécessaire efficacité budgétaire (mises en concurrence, renégociations de contrats, recherches d'économie en fonctionnement, contacts et sollicitations de toutes les subventions possibles alors que les délais de réponse étaient souvent en urgence, ...).

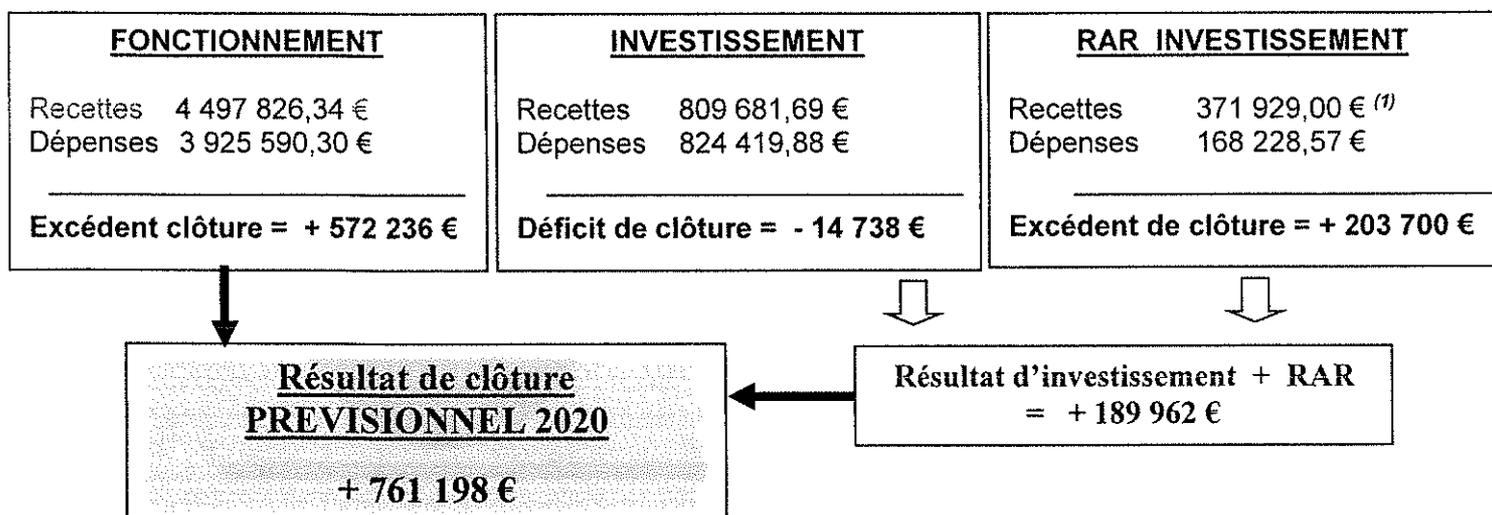
Depuis 2014, 3 objectifs avaient été au cœur des actions portées par l'équipe municipale, en collaboration avec l'administration et les agents municipaux :

- « **poursuivre l'optimisation budgétaire** » et garantir l'efficacité des dépenses publiques.
- « **être au quotidien, au service des usagers** ».
- « **veiller au mieux vivre des Fertois** », en veillant notamment à l'entretien du patrimoine.

Malgré des incertitudes budgétaires provenant de l'Etat, **il conviendra sur ce nouveau mandat de poursuivre cette dynamique budgétaire au service des fertois.**

Prévision - **RESULTAT DE CLOTURE 2020** (en attente de validation du trésorier et de l'établissement du CA)

Sections	Recettes 2020 en € PREVISIONNELLES	Dépenses 2020 en € PREVISIONNELLES
Investissement	809 681,69 €	824 419,88 €
Fonctionnement	4 497 826,34 €	3 925 590,30 €
Totaux	5 307 508,03 €	4 750 010,18 €



L'excédent PREVISIONNEL de clôture 2020 estimé à 761 198 €, sera affecté dans le cadre du vote du prochain BP 2021.

⁽¹⁾ • comprenant la vente de la caserne (178 000 €) et les subventions notifiées non perçues (193 929 €)
• Hors prêts relais/emprunt rattachés au BP 2021 (550 000 € + 420 000 € votés au CM de décembre 2020)
• Hors subventions notifiées rattachables au BP 2021 de 902 306 € (Plan de relance et Contrat de territoire Région / Département)

2EME PARTIE – SITUATION ET ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

« une amélioration des résultats en 2020, pour éviter un effet de ciseau ... sur le mandat »

Alors que 2014 une bonne gestion financière avait été observé, l'année 2020 devrait voir **ses résultats améliorés de plus de 100 000 €, grâce :**

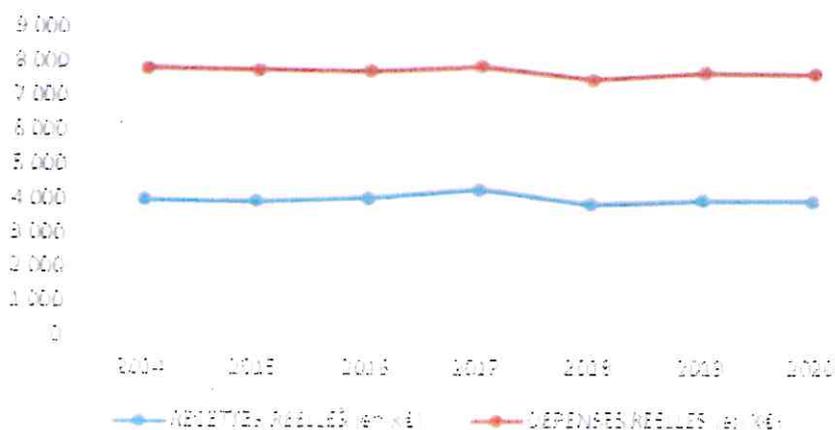
- **à la maîtrise des dépenses de fonctionnement** du fait, des efforts d'optimisation des dépenses et malgré de nombreuses inconnues budgétaires dont les nouvelles dépenses liées au Covid-19.

Les dépenses réelles diminueraient ainsi de près de 1% (soit - 27 000 €).

- **à une stabilisation des recettes de fonctionnement** : faible baisse de 0,28 % (soit - 11 000 €) et ce, malgré les impacts liés au Covid-19 sur les accès des familles aux services publics (fermeture des accueils de loisirs, des gestions de salles ...).

ETAT du CA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Variation 2019/2020
RECETTES REELLES (en K€)	4 038	3 990	4 097	4 357	3 925	4 028	4 017	- 0,28 %
DEPENSES REELLES (en K€)	3 818	3 815	3 689	3 596	3 619	3 726	3 699	- 0,74 %
CAF Brute (en K€)	220	175	408	761	306	302	318	+ 5,30 %

Evolution des Dépenses et Recettes réelles de fonctionnement



A/ Recettes de fonctionnement

1. La fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité ont été stabilisés depuis plusieurs années, à hauteur de :

- 16.50% pour la Taxe foncière
- 51.96% pour le Foncier non bâti

Dans le cadre de la préparation du Budget 2021, les taux de fiscalité directe locale seront maintenus au même niveau.

L'Etat avait annoncé que la Taxe d'Habitation serait compensée à « l'Euro prêt ». Pour l'exercice 2020, **il apparaît une légère hausse de 7 372 €** pour notre commune.

Cette hausse est probablement liée à une légère augmentation **des bases** d'imposition.

Nous resterons dès lors vigilants en 2021 quant au respect de cet engagement du Gouvernement.

	2017	2019	2020	variation
TH	1 217 426 €	1 245 295 €	1 252 667 €	7 372 €

2. Les concours de l'Etat

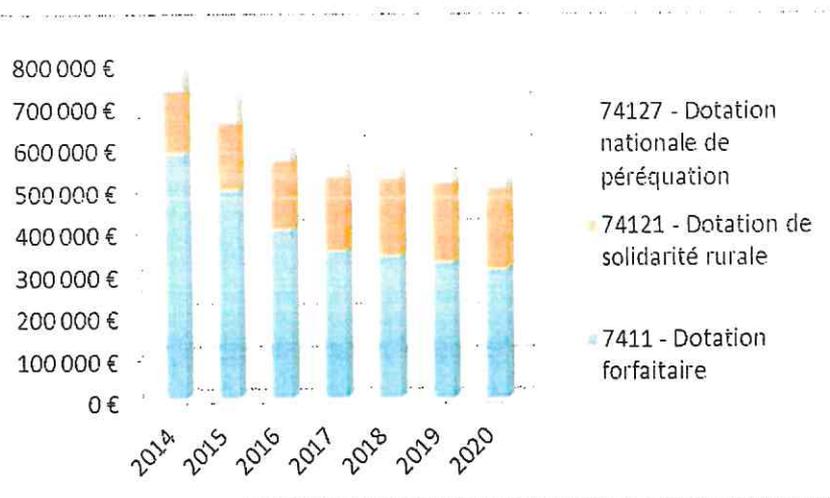
**« un début de mandat contraint ...
avec une nouvelle baisse des dotations de -15 000 € en 2020
(soit -303 000 € depuis 2014)**

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

En 2020, la perte des concours de l'Etat constatée est de **- 2,87 % (soit -15 000 €)** :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Dotation forfaitaire	583 752 €	496 940 €	402 857 €	351 971 €	339 906 €	325 345 €	309 027 €	-5,02%
Dotation de solidarité rurale	149 893 €	160 069 €	164 781 €	177 996 €	185 617 €	189 019 €	191 762 €	1,45%
Dotation de péréquation	42 756 €	55 766 €	23 189 €	20 870 €	18 783 €	16 905 €	15 215 €	-10,00%
Total de l'exercice	776 401 €	712 775 €	590 827 €	550 837 €	544 306 €	531 269 €	516 004 €	-2,87 % €
<i>Baisse cumulée comparée à N-1</i>	<i>-42 612 €</i>	<i>-106 238 €</i>	<i>-228 186 €</i>	<i>-268 176 €</i>	<i>-274 707 €</i>	<i>-287 744 €</i>	<i>-303 009 €</i>	<i>-15 265 €</i>



3. Les autres recettes de fonctionnement

Dans un contexte économique très incertain, comme chaque année, les recettes doivent être regardées avec beaucoup de prudence.

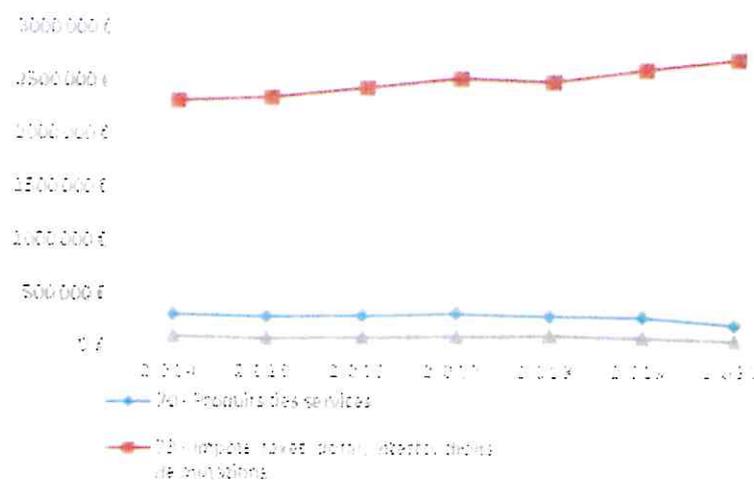
Les « autres recettes de fonctionnement » proviennent essentiellement :

- des « produits de services et de tarification »
- et du chapitre 73 « impôts, taxes, dotations intercommunales et droits de mutations ».

	2 014	2 019	2 020	Variation 2019-2020
Produits des services	322 377 €	300 526 €	232 812 €	-67 714 €
Impôts, taxes, dotation Interco, et droits de mutations	2 331 198 €	2 636 559 €	2 724 822 €	88 263 €
Autres produits de gestion courante	112 059 €	99 735 €	71 575 €	-28 160 €

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID 19), il est observé :

- **une nette baisse des recettes de près de 96 000 €**, liées aux produits des services (fermeture des services périscolaires, ferme pédagogique, ...), ainsi que sur les produits de gestion courante (particulièrement les locations de salles).
- **heureusement compensée en 2020, par :**
 - o une augmentation des bases de la TH et TF **pour + 39 260 €**
 - o et la mise en place des droits de places aux banques (**pour +6 000 €**) et des droits de mutation en augmentation (**pour + 43 000 €**)

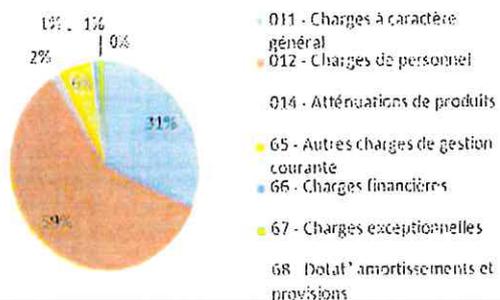


Pour l'élaboration de notre budget primitif 2021, nos estimations resteront très prudentes.

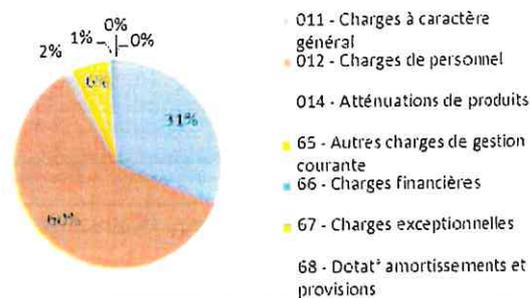
B/ Dépenses de fonctionnement

**« Les dépenses optimisées et maîtrisées en situation de crise sanitaire ...
de - 0.74 % ... le résultat d'une gestion rigoureuse »**

Dépenses de fonctionnement
2019



Dépenses de fonctionnement
2020



1. Les dépenses de personnel

**« une hausse de seulement +0,01 % ...
... compte tenu de nouveaux services offerts aux fertois »**

Il s'agit d'un poste sur lequel sont toujours concentrés des efforts de gestion. La maîtrise des charges du personnel a été et restera en 2021 une **priorité pour trouver le juste équilibre entre la « qualité des prestations rendus aux usagers » et « l'efficience budgétaire, sans augmentation des impôts ».**

A l'inverse d'autres communes, il est à noter **qu'aucune externalisation majeure n'a été retenue à la Ferté-Alais**, à l'exception de l'entretien d'une partie des espaces-verts et de l'élagage de la commune.

Au contraire, en 2020 :

- la ville a repris en régie l'entretien du Gymnase V. VILAIN
- l'externalisation jusqu'alors des accueils de loisirs, pendant 3 semaines en août, a été là aussi arrêtée au profit d'une ouverture sur la Commune.

Par ailleurs, en rappel, **une prime exceptionnelle d'un montant total de 12 786 €** a été votée en Conseil municipal, pour récompenser les agents qui, lors du confinement, ont maintenu leurs activités pour accueillir les fertois et veillé à désinfecter les locaux ou entretenir la ville dans des conditions extrêmes.

La hausse constatée sur la masse salariale de 21 000 € est donc due en partie à ces nouvelles prestations offertes aux fertois et cette prime exceptionnelle.

Evolution de la masse salariale	2014	2019	2020	variation 2019/2020	variation %
TOTAL des dépenses de fonctionnement	3 817 503 €	3 771 839 €	3 698 810 €	-73 029 €	-0.74 %
012 - Charges de personnel	2 184 771 €	2 195 748 €	2 217 071 €	21 323 €	+0,01 %
% de la Masse salariale =	57%	59%	60%		

Les Ressources humaines en « quelques chiffres » :

Nombre d'agents rémunérés au 31/12/2020

Titulaires : 48

Stagiaires : 2

Contractuels : 12 comme suit :

- 3 contractuels sur poste permanent (vacant)
- 4 contractuels en accroissement temporaire d'activité
- 1 contractuel en remplacement d'un agent titulaire indisponible
- 4 contrats de droit privé : 3 contrats pec cae et 1 contrat d'apprentissage

En 2021, la masse salariale évoluera sous l'effet des mesures suivantes :

- Reclassement indiciaire de la catégorie C au 01/01/2021
- Augmentation du SMIC au 01/01/2021
- Avancements de grade et d'échelons – GCT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Augmentation du taux d'accident du travail (cotisation +0.20%)
- Indemnité GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- Heures supplémentaires liées aux élections départementales et régionales

De plus, en fonction de la situation sanitaire, des renforts « saisonniers » seront étudiés pour l'année 2021 :

- 3 agents techniques à temps complet pour l'accroissement saisonnier : juin, juillet et août
- 1 animateur (trice) pour « l'été à la ferme » à temps non complet (27h hebdo)
- du fait de l'ouverture de l'accueil de loisirs tout l'été, des renforts d'animateurs pour la période estivale.

Nombre d'agents rémunérés au 31/01/2021

Titulaires : 48

Stagiaire : 1

Contractuels : 14 comme suit :

- 4 contractuels sur poste permanent (vacant)
- 6 contractuels en accroissement temporaire d'activité
- 1 contractuel sur un poste de remplacement
- 3 contrats de droit privé : 2 pec cae et 1 contrat d'apprentissage

Nombre d'agents titulaires et stagiaires au 01/02/2021 par filière :

Filière administrative : 11

Filière animation : 10

Filière médico-sociale : 5

Filière technique : 24

Filière police : 1

Nombre d'agents contractuels au 01/02/2021 par filière :

Filière animation : 2

Filière technique : 8

Filière administrative : 3

Filière médico-social : 1

2. Les autres charges de fonctionnement

Il s'agit du poste de dépenses le plus important après celui des dépenses de personnels.

Comme sur le précédent mandat, la collectivité poursuit une démarche de maîtrise des dépenses et un effort de réalisation d'économies « intelligentes » sur les dépenses de fonctionnement.

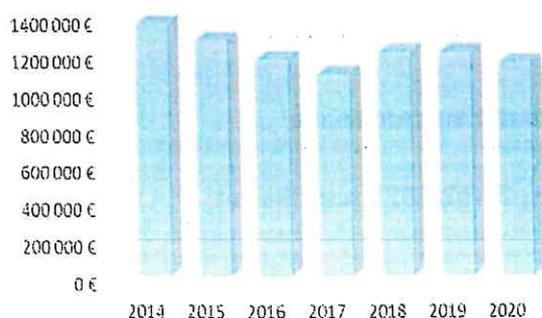
Cet objectif de maîtrise est toujours délicat notamment lorsqu'en parallèle il existe une volonté d'entretenir et de rénover les bâtiments communaux et les écoles, tout comme celle d'améliorer la qualité des espaces verts et de la voirie.

Cet exercice « de bonne justesse » dans la dépense publique demeure primordial, notamment lorsque de nombreux bâtiments communaux sont vieillissants et de fait, nécessitent des réfections et réparations régulières (réparation de fuite de toiture, de fenêtres, nettoyage de chéneaux ou encore réfections de murs et peintures).

**« Une baisse des charges générales de - 4,50 % ... en 2020
Alors que des dépenses imprévues liées au Covid-19
ont affecté l'exercice budgétaire »**

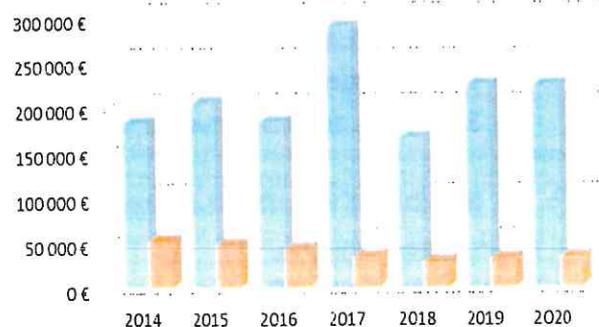
	2014	2019	2020	Variation 2019/2020	% Variation 2019/2020
011 - Charges à caractère général	1 371 374 €	1 213 640 €	1 159 057 €	-54 583 €	-4,50%
65 - Autres charges de gestion courante	183 228 €	225 169 €	224 651 €	-518 €	-0,23%
66 - Charges financières	52 820 €	32 872 €	34 111 €	1 239 €	3,77%

011 - Charges à caractère général



011 - Charges à caractère général

Autres dépenses : chapitres 65 & 66



65 - Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières

Outre la baisse de -54 500 € constatées entre 2019 et 2020 pour les charges à caractères générales, il est à noter :

- une baisse de 0,23 % des autres charges de gestion courante
- une hausse de 3,77 % (+ 1 239 €) des charges financières (annuités des emprunts).

Les impacts liés à la crise sanitaire sur le budget 2020

- La Ville a dû prendre en charge **+ de 25 829** de dépenses liées aux mesures sanitaires, tel que :
 - 1 957,13 € pour le gel hydroalcoolique
 - 13 606,33 € pour les masques
 - 9 525,89 € pour les produits d'entretien, lingettes, savon, thermomètres
 - 740,04 € pour les aménagements des bureaux
- Les produits des services et autres recettes (locations salles, entrées à la ferme, ...) ont subi également une perte conséquente évaluée à **- 96 000 €**.
- Les dépenses en personnel (prime exceptionnelle covid-19) représentent un coût supplémentaire de **+ 12 786 €**, sans prendre en compte les agents en arrêt liés au Covid-19 et qu'il a fallu remplacer dans les écoles, à la restauration, au service entretien,

➤ **Soit un total de prêt de 135 000 €**

- En revanche, certaines dépenses n'ont pas été réalisées notamment :
 - . les cérémonies dont les vœux, la Fête des associations ..., moindre dépenses **de -17 000 €**.
 - . les commandes de repas à notre prestataires estimé à environ **-16 000 €**.

➤ **Le coût net lié à la crise sanitaire en 2020 est de 102 000 €**

*sans prendre en compte les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)
et les personnels qui sont venus les remplacer.*

L'ASA est un régime spécifique d'absence accordé aux agents publics soit pour des raisons de santé (agents vulnérables) soit pour les besoins de garde d'enfants.

NB : en rappel, durant cette période, le traitement et les primes ont été maintenus malgré certaines absences pour maladies et ASA. Les règles liées à l'absentéisme ayant été ajustées tant que la vaccination ne sera pas « accessible » à tous.

3. Les objectifs de dépenses réelles de fonctionnement :

**« une prospective financière basée sur un objectif ambitieux
... « prévoir une hausse des dépenses au plus
De 1 % à 1,2 % par an » ...**

Pour le BP 2021, malgré les surcoûts du Covid-19 à provisionner, **nous veillerons à maintenir un objectif de hausse maximale :**

- De 0,8 à 1 % pour les charges à caractères générales ;
- De 1 à 1,2 % pour les charges de personnels.

4. La Capacité d'autofinancement (CAF) :

**« une amélioration de la CAF dans un contexte de crise sanitaire ...
de +5,30 % ... »**

La CAF mesure la capacité de la ville à financer, sur ses propres ressources, les charges liées à son existence et ses investissements à venir.

Pour calculer la capacité d'autofinancement seules les dépenses et recettes courantes sont prises en compte. C'est-à-dire les opérations ayant donné lieu à un encaissement et un décaissement.

a) Situation de la CAF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Variation 2019/2020
CAF Brute (en K€)	220	175	408	761	306	302	318	+ 5,30 %

b) Prévision d'évolution envisagée sur le mandat :

Pour les prochains exercices et le prochain BP 2021, l'objectif sera :

- En 2021, de maintenir une CAF Brute **comprise entre 300 000 € et 350 000 €**,
et par la suite,
- de viser son amélioration **pour atteindre les 400 000 € par an au minimum.**

C/ La section d'investissement

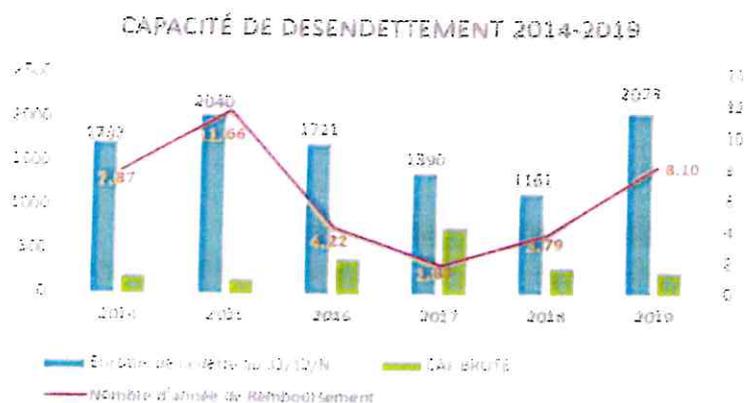
« un désendettement programmé pour de nouvelles marges de manœuvre au service des fertois »

1. La gestion de la dette

a) période 2014 – 2019 :

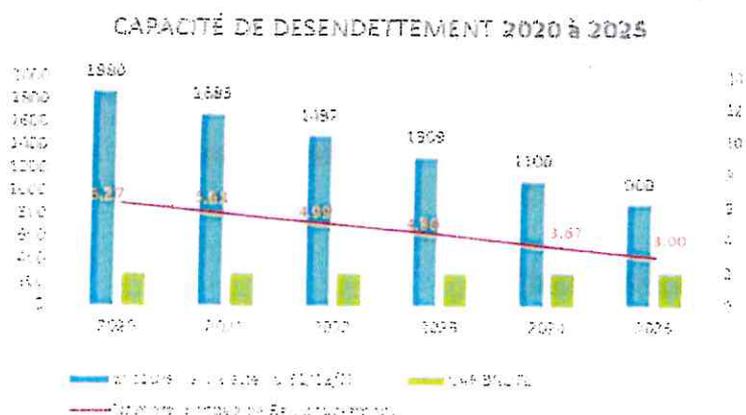
Concernant la gestion de la dette, la stratégie financière de la Ville a **visé le désendettement pour se dégager de nouvelles marges de manœuvre et dès lors, pouvoir réinvestir dans des projets structurants sans trop impacter la capacité d'autofinancement de la commune.**

Le désendettement réalisé entre 2015 et 2018, a permis d'engager dès 2019 un nouvel emprunt d'1,1 M€.



b) période 2020 – 2025 :

Bien que la commune ait emprunté en 2019 1,1 M€, la capacité d'autofinancement ayant été maintenue en 2020 au environ des 300 000 €, **l'encours de dette baissera mécaniquement entre 2020 et 2025.**



En rappel, 2 emprunts ont été prévus fin décembre 2020, afin de financer les subventions notifiées et non perçues (550 000 €) et les besoins de financement pour le début de la phase opérationnelle « Centre-Ville -Phase 1 » (420 000 €).

Pour le reste du mandat, il sera envisagé une enveloppe maximale d'emprunts nouveaux, compris entre 2 et 3 M€ (sauf à améliorer notre CAF brut au-delà de +400 000 € par an).

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont principalement composées comme suit (recettes présentées hors affectation du résultat):

	2014	2019	2020	variation 2019/2020	% variation
Dotations, fonds divers (<u>hors excédents reportés</u>)	89 488 €	94 936 €	135 890 €	+ 40 954 €	+43.14%
Subventions d'investissement	174 762 €	368 527 €	1 073 106 €	+ 704 579 €	+291.00%
Emprunts et dettes assimilées	0 €	1100 000 €	970 000 €	-130 000 €	-11.82%

Le FCTVA :

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il est calculé sur la base des dépenses d'investissement à N-2. Pour La Ferté-Alais, il se situe en moyenne autour des 80 000 € par an. **En 2020, le FCTVA fut de 93 407 €.**

Pour 2021, il est estimé à 222 000 €, compte tenu des 1 590 000 € d'investissements engagés en 2019.

La Taxe d'aménagement (fonds divers) :

La Taxe d'aménagement était de 54 618 € en 2019, et sera seulement de 32 000 € en 2020. Cette recette **est en baisse de plus de -22 000 €.**

Etant le fruit des opérations d'aménagements de l'année N-1, pour 2021, nous resterons très prudent compte tenu de la situation sanitaire et des périodes de confinement connus en 2020.

Les Subventions d'investissement

La recherche de subventions auprès de l'Europe (fond LEADER), de l'Etat, de la Région, du Département, de la CCVE, du PNR, de l'ADEME ... demeure primordiale pour notre petite commune.

En 2020, la hausse significative des subventions de **+ 704 579 €** provient essentiellement de la Région, du Département au titre du projet « centre-ville – Phase 1 », mais aussi de l'Etat avec son Plan de Relance 2020 qui a notifié son aide pour le projet « Plan Vélo – avenue G. Leclerc ».

Comme chaque année, des nouvelles subventions seront sollicitées pour les travaux d'investissement 2021 à 2023.

Le recours à l'emprunt :

Jusqu'en 2018, la volonté a été de se désendetter afin de se dégager des marges de manœuvre pour des investissements d'avenir.

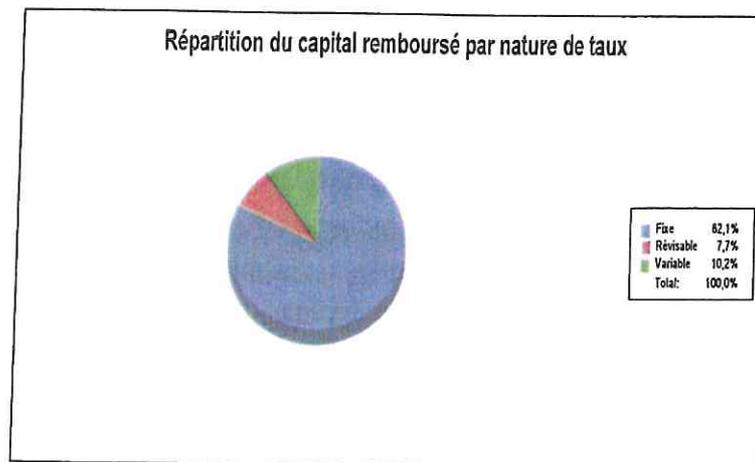
En 2019, un emprunt a été opéré 1,1 M€, en perspective :

- de la création du CTM
- et d'études, liées notamment au projet de « redynamisation du centre-ville ».

En décembre 2020, par anticipation des besoins à prévoir dès le 1^{er} semestre 2021 pour la 1^{ère} phase du projet centre-ville, il a été contracté :

- un prêt relai à court terme de 450 000 € (en attente du versement des aides notifiées) ;
- un emprunt de 520 000 €

Le capital à rembourser est composé à plus de **82 % en taux fixe**.
Les emprunts sont donc sécurisés et sans risque majeur lié à une éventuelle fluctuation des taux.



3. Les dépenses d'investissement

Les données exposées ci-dessous présentent les dépenses réelles d'investissement (hors solde reporté).

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités emprunts et dettes	291 684	319 854	330 787	228 827	187 562	188 674
Immobilisations incorporelles	83 209	13 022	10 245	40 540	103 930	98 556
Immobilisations corporelles	172 471	277 671	251 075	208 200	364 048	248 169
Immobilisations en cours	206 949	82 200	3 132	414 793	1122 403	295 200
Participations et créances	0	0	0	0	0	2 000
dépenses réelles	754 313 €	692 747 €	595 239 €	892 360 €	1 777 943 €	832 599 €
Travaux, équipements, acquisitions	462 629 €	372 893 €	264 451 €	663 532 €	1 590 381 €	643 925 €

Chaque année, la commune de la Ferté-Alais investit pour l'entretien et la rénovation de son patrimoine (écoles, accueils de loisirs, bâtiments publics, voirie, éclairages publics, ...). **L'enveloppe affectée à cette politique publique constante, s'est élevée en moyenne à près de 500 000 € par an sur la période 2014-2018.**

En 2019, en plus des travaux dits de « rénovations récurrentes », l'investissement a été marqué par la création d'un équipement structurant (le Centre Technique Municipal) et par des frais d'études liés au projet de redynamisation du Centre-ville (étude géotechnique, ...).

L'enveloppe dégagée fut de 1,6 M€.

4. Les projections de besoins de financement :

**« des emprunts contenus sur le mandat,
grâce à une politique volontariste de recherche de
financements publics et privés »**

Entre 2014 et 2019, les dépenses d'investissements ont été de l'ordre de 5,6 M€.

Sur le nouveau mandat, la commune envisage un Plan Pluriannuel d'investissements ambitieux (de l'ordre de 7 à 9 M€), mais en totale adéquation avec sa capacité financière, tout comme la structure budgétaire qui sera impactée d'année en année :

- Par une possible baisse régulière des dotations de l'Etat ;
- Par la complexité d'obtenir des subventions « significatives » auprès des financeurs publics, compte tenu des faibles marges de manœuvre des petites communes ;
- Du fait « de l'exigence des usagers des services municipaux ou des familles dans leurs attentes d'améliorations constantes », alors qu'il convient de maintenir à un seuil « acceptable » que ce soit pour des hausses des tarifs ou autres contributions.

Quoi qu'il en soit, l'objectif lié aux emprunts du mandat, sera donc **de « contenir » l'appel aux prêts bancaires :**

- en portant les investissements du mandat avec **un taux moyen de subventions compris entre 30 % et 60 %.**
- **en faisant appel aux donations « privés »** (entreprises et particuliers), notamment :
 - o pour les grandes opérations du mandat,
 - o pour les travaux liés aux démarches qui s'inscrivent dans « le plan climat »,
 - o ou encore, pour la rénovation du patrimoine remarquable et architectural de la commune (église Notre Dame, église Saint- Pierre, rénovation ancienne piscine, ...).
- **en maintenant une capacité d'autofinancement de 300 000 € minimum par an.**
- **en limitant les hausses « contenues » et « justifiées » des tarifs, des nouvelles recettes domaniales, ... au strict minimum des besoins en financements pour les travaux dits « récurrents »** (rénovation des écoles, des accueils de loisirs, des voiries, des équipements sportifs, ...). Ceci afin d'éviter tout risque d'« effet de ciseau » (hausse des dépenses et baisse des recettes), qui empêcherait toutes possibilités de rénovation des équipements.

Ces stratégies financières permettront **d'équilibrer au plus juste les « efforts » de chacun et les nécessaires « contributions » :**

- de la commune par son autofinancement
- des partenaires publics,
- des partenaires privés,
- des usagers du service public local,
- des contribuables fertois.

« Tout projet d'investissement devant être porté par tous, à juste niveau »

3EME PARTIE – PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE

**« garantir la même dynamique budgétaire,
en maintenant un entretien courant des équipements
et en investissant pour des projets d'avenir ... »**

3 objectifs seront au cœur des actions portées par l'équipe municipale, en collaboration avec l'administration et les agents municipaux :

- **« poursuivre l'optimisation budgétaire et garantir l'efficience des dépenses publics au service des usagers ».**
- **« être au quotidien, au service des usagers ».**
- **« veiller au bien vivre des fertois, en veillant notamment à l'entretien du patrimoine bâti et de la voirie ».**

Ainsi, le budget 2021 sera construit en veillant à **garantir la même dynamique budgétaire, tout en permettant la continuité :**

- **dans la qualité des prestations offertes aux usagers ;**
- **dans la rénovation du patrimoine communal ;**
- **dans les engagements pris avec les financeurs,** avec notamment en 2021 et 2022, la poursuite du projet « de redynamisation du centre-ville et des commerces locaux ».

A/ Les investissements « récurrents »

Pour 2021, « veiller au bien vivre des fertois » passera par des investissements « récurrents »

avec des enveloppes budgétaires dédiées :

- **à la voirie :** traitement d'affaissement de voirie, des nids de poules, création de trottoirs ...
- **à l'éclairage public :** remplacement de luminaires défectueux, création d'éclairage pour sécuriser certaines circulations piétons, remplacement des luminaires par des leds ...
- **aux bâtiments accueillant du public :** plan de rénovation de diverses toitures et traitement des façades (Mairie, Accueil de loisirs, gymnase, ...), mise en sécurité des installations électriques, amélioration des système de chauffage et recherche d'économie d'énergie ...
- **au patrimoine classé :** rénovation vitraux de l'Eglise St Pierre, sécurisation Notre Dame, ...

Pour 2021, « être au service des usagers au quotidien », passera par des investissements « améliorant le cadre de vie » et « permettant la modernisation de l'action publique »

avec des enveloppes budgétaires dédiées :

- **à la sécurité et la tranquillité publique :** meilleures sécurisations de rues, pose de ralentisseurs, complément de vidéo-protection, marquage au sol ...
- **à l'accessibilité des seniors et des PMR :** plan programmé ADAP, aménagement des trottoirs en Centre-ville, mise aux normes des places PMR ...

- à **l'ensemble des écoles** : remise en peinture de classes et couloirs, reprise de cour d'école, achat de matériels pédagogiques et d'équipements vieillissant (informatiques, mobiliers) ...
- à **l'ensemble des associations** : réfection de toitures et des éclairages, création de contrôle d'accès avec badge, entretien des terrains de sport, remplacements d'équipements suite à dégradations, amélioration des locaux de stockage, installation de panneaux d'affichage ...
- aux **enfants et aux accueils de loisirs** : remplacement de menuiseries, achat de matériels pédagogiques, de jeux, de mobiliers, films occultant pour protéger de la chaleur ...
- à **l'ensemble des services municipaux** : nouveaux logiciels métiers, vélo électrique pour le service entretien / les ST, remplacement de véhicule en location, achat d'une nacelle, matériels utiles aux prestations à fournir à l'utilisateur (couchettes ALSH, ...), équipements divers et mobiliers, ...

B/ Les projets en phase d'Études

Avant de lancer des travaux d'investissement importants, différentes phases sont nécessaires afin d'alimenter le plus précisément possible les cahiers des charges et d'obtenir des coûts estimés au plus près de la réalité et ainsi minimiser les « mauvaises surprises » techniques et financières.

L'entrée de ville et l'avenue Général Leclerc :

- ↳ Pour le projet de « plan vélo » et de « sécurisation des trottoirs et stationnements », les études préalables de géomètres et de diagnostics amiantes des enrobées seront envisagées.

La Mairie

- ↳ La mairie présente de nombreuses fissures sur les murs et au sol au niveau du parking, après les études géotechniques menées en 2020, il conviendra désormais de prévoir une étude technique et financière en avant-projet, qui permettra de rechercher les financeurs publics adaptés à ce bâtiment remarquable.

L'Église Notre-Dame

- ↳ Patrimoine classé, avec des faiblesses constatées sur le bâti, là aussi une étude technique et financière en avant-projet sera indispensable et permettra de rechercher les justes financements publics adaptés notamment auprès de la DRAC.

La construction d'une nouvelle salle des fêtes et des associations, avec rénovation de l'ancienne Piscine

- ↳ Un architecte devra être mandaté pour établir un cahier des charges et une estimation des coûts.
- ↳ La réflexion de créer une chaudière à bois pour plusieurs équipements publics à proximité (écoles, ALSH, logements communaux, maison de santé, ...), sera également envisagée et étudiée avec l'aide du PNR.

L'agrandissement de la Maison de santé

- ↳ Une étude technique et financière devra être menée pour créer des locaux médicaux supplémentaires aux étages du bâtiment.
- ↳ Actuellement occupé notamment par le RASED, il conviendra de réfléchir à sa relocalisation et aux éventuels travaux à prévoir pour maintenir un accueil de qualité.

C/ Les projets du Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) :

Comme évoqué précédemment le projet de mandat est ambitieux pour redonner une dynamique à notre petite ville où il fait bon vivre, mais où les demandes légitimes sont en devenir.

Aussi, le PPI sur les années à venir sera engagée avec la volonté de mener les projets majeurs suivants :

- ↳ **L'accessibilité PMR** des bâtiments communaux et des voiries restera une priorité sur les 3 années à venir.
- ↳ **La requalification du centre-ville et de ses commerces locaux (2021 et 2022)**, sera menée en 2 phases en fonction des taux de financements publics obtenus.
- ↳ **La requalification de l'avenue du Général Leclerc** de la Gare (en entrée de ville) jusqu'au centre-ville, avec l'enjeu du Plan Vélo local, d'une circulation douce et « apaisée », sera envisagée **en 2023 au plus tard** (si les financements publics sont à la hauteur).
- ↳ **la lutte contre le réchauffement climatique (2021 à 2026)**, avec :
 - la rénovation énergétique des éclairages publics
 - la rénovation énergétique dans les bâtiments communaux
- ↳ **le maintien d'une médecine de proximité (à partir de 2022/2023)**, avec l'agrandissement de la maison de santé
- ↳ **la sécurisation et la valorisation du patrimoine touristique (2021 à 2025)**, avec :
 - la sécurisation et la rénovation de l'Eglise Notre-Dame ;
 - la requalification de l'Eglise Saint-Pierre en « Maison du Tourisme et du Patrimoine ».
- ↳ **la création de nouveaux équipements (2023 à 2025)**, équipements utiles aux familles, aux sportifs, et plus largement aux usagers non fertois qui participent au dynamisme de notre territoire et de notre bassin de vie : avec,
 - la construction d'une salle des fêtes et des associations, avec la réhabilitation d'une partie du bâtiment de l'ancienne piscine ;
 - l'extension du gymnase V. VILAIN, et la rénovation du Complexe existant.